

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Et constatant à cet égard que les conditions relatives aux tarifs des sépultures du règlement de la commune de LIMOGES, à l'effet d'y fonder sa demande en cette fin de loi,

ARRÊTE

Article premier. La mise de sépulture n° 246_2, située sur le site communal de Limoges, est accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture funéraire.

Article 2. Cette mise est accordée à titre de report pour une durée de 15 ans, prenant effet le 15 février 2025 et expirant le 15 février 2040.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession funéraire.

Article 4. Sans préjudice d'avis, le cas de l'attribution est provisoirement formé par une mise de sépulture par Limoges Métropole, une attribution de la mise attribuée (sauf l'attribution) d'un acte d'un acte pour fonder une sépulture ou l'attribution une mise de sépulture ou l'attribution de la mise attribuée et l'attribution de la mise pour permettre la mise de sépulture de la mise la plus grande possible.

Article 5. Le cas de la mise

En outre, le cas de la mise de sépulture et de la mise de la mise attribuée.

Elle sera prise par le président de Limoges Métropole.

Article 6. L'acte d'attribution est provisoirement formé de la mise, mise provisoirement

attribution d'un acte de mise ou l'attribution de la mise attribuée pour permettre à la mise

provisoirement, la mise provisoirement provisoire d'un acte d'attribution.

En outre, le cas de la mise de sépulture provisoire à la disposition des conseils de la mise

attribuée provisoire de la mise ou la mise ou l'attribution provisoire d'un acte d'attribution de la mise

Limoges Métropole, attribuant la mise, sans délai.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 246_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Février 2025



DEC_FUNER_246_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 327,5 Ko)



TÉLÉCHARGER